

[Texte]

it is not, as the Minister indicated for a number of these things, what we will use the \$60 million for.

The Chairman: Mr. Minister.

Mr. Drury: Mr. Chairman, I cannot accept that the additional payments to veterans were put in for election purposes.

Mr. Lambert (Edmonton West): No, no. I take that back. But it was "in contemplation of".

Mr. Drury: If the Committee will recollect, this change in the statute was enacted by the last parliament.

Mr. Lambert (Edmonton West): Unfortunately.

Mr. Drury: Perhaps the honourable gentleman feels that the veterans are being overpaid?

Mr. Lambert (Edmonton West): No, no. I meant with regard to the change in the statute and the administration of these funds.

Mr. Drury: The customary way of financing this is through appropriation. The appropriation cycle consists of the main estimates, a very voluminous compendium of expenditures which are tabled in February, covering the period beginning April 1 and following. Changes in expenditure, between the time that those are tabled in February and the year through to December are, normally, covered by the contingencies fund. Changes arising during that quite lengthy period and the confirmation of these changes is sought, normally, in the first supplementary estimates—Supplementary Estimates (A)—tabled in the House normally in December, and dealt with in there.

This time there was no House in December, so we have to come along in January, now, for Supplementary Estimates (A), and to seek approval of all the changes made through the vehicle of the contingency fund during the period February, 1971 until January, 1972. That is quite a long period.

If one takes the case of veterans affairs, this was not something that suddenly arose with nobody knowing anything about it. It was considered at length in Parliament and approved; and not only was this approved, but also, with parliamentary agreement, the date of the start of financing. This is regularized—the financing—through the supplementary estimates, the Appropriation Act. The first time we have an appropriation act, the normal cycle is December: this time it is January.

The Chairman: Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Are you in a position to tell me whether you are still using this vote to cover pay-list extensions? What has been the experience?

Mr. Drury: It will be recollected that in the early stages of collective bargaining both ourselves and the employees—the staff associations, the unions—lacked experience both in forecasting what the expenditures would be, the nature of the final agreement and particularly the terminal date when agreement could be reached. Since the start of this new arrangement in determination of pay and conditions of work, we have acquired both experience and expertise.

[Interprétation]

L'idée d'augmenter les prestations selon une formule d'indexation n'est pas neuve; on aurait pu simplement voter les crédits au ministère des Affaires des Anciens Combattants, c'est maintenant ce que l'on fait, devrais-je dire, en votant des crédits au ministère des Affaires des Anciens Combattants. Ce n'est donc pas pour donner suite à ces autres mesures, comme le ministre l'a indiqué, que seront utilisés ces 60 millions de dollars.

Le président: Monsieur le ministre.

M. Drury: Je rejette l'affirmation selon laquelle l'augmentation des prestations aux anciens combattants a été prévue à des fins électorales.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je retire mes paroles. Disons «dans l'attente des élections».

M. Drury: Je signale au Comité que la loi a été modifiée au cours de la dernière législature.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est un fait, malheureusement.

M. Drury: Le député estime peut-être que les anciens combattants reçoivent déjà trop?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ce n'est pas ce que je voulais dire. Je parlais simplement de la modification de la loi et de l'administration des fonds.

M. Drury: On a toujours procédé par affectation de crédits. Il y a d'abord le budget principal, un exposé fort complet des dépenses, qui est déposé au mois de février pour la période à compter du 1^{er} avril suivant. Pour les changements qui se produisent entre le moment où le budget principal est déposé au mois de février et la fin de l'année ou le mois de décembre, c'est le compte des dépenses imprévues qui est utilisé de façon générale. L'approbation des changements qui surviennent au cours de cette période fort longue est demandée lors de la présentation du premier budget supplémentaire, le budget supplémentaire (A), déposé et discuté à la Chambre au mois de décembre.

Comme la Chambre ne siégeait pas au mois de décembre, nous voici devant vous au mois de janvier vous demandant d'approuver, sous la forme du budget supplémentaire (A), tous les changements ayant entraîné des sorties du compte des dépenses imprévues pour la période de février 1971 à janvier 1972. C'est un laps de temps très long.

Dans le cas du ministère des Affaires des Anciens Combattants, il ne s'agit pas de quelque chose qui tombe des nues. Le Parlement en a discuté longuement et a donné son approbation; il a fait bien plus encore, il a fixé le processus de financement. Il se fait par le budget supplémentaire, la Loi des subsides. De façon générale, la première Loi des subsides qui est présentée l'est au mois de décembre; la seule différence dans le cas présent est que nous sommes maintenant au mois de janvier.

Le président: Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Pouvez-vous dire si vous utilisez ces crédits pour les augmentations de traitement? Comment procédez-vous au juste?

M. Drury: Au départ, lorsque nous avons introduit la négociation collective, ni nous ni les employés (les associations professionnelles, les syndicats), n'avaient l'expérience nécessaire pour prévoir l'ampleur des dépenses, en quoi devait consister l'accord final et surtout dans quel laps de temps au juste on pouvait y arriver. Depuis les stades préliminaires de ce nouveau processus visant à déterminer le salaire ainsi que les conditions de travail,